

Note interne de visite d'inspection

PACA	GS : Vaucluse	Subdivision Nord	Date: 5 juin 2007
Inspecteurs	Alain BARAFORT – Jean-Luc BUSSIÈRE		
Exploitant	SAS CONSERVES DE PROVENCE		
Site inspecté	Camaret		Code GIDIC : 064.1238
Activité	Transformation de tomates et transformation de légumes secs		A ou D : A
Objet de la visite	Visite annuelle P1 centrée sur la problématique « eaux »		Priorité : P1
Présentation du site inspecté			
Description succincte des installations inspectées			
<p>SAS CONSERVES DE PROVENCE est issue de la SCATV LE CABANON, Société Coopérative de Transformation et de Vente, spécialisée dans la production et la transformation de tomates depuis 1946 (production de tomates pelées, purées et concentrés de tomate, ratatouilles, sauces tomate et ketchup) et la transformation de légumes secs.</p> <p>Une usine à CAMARET transforme les 2/3 de la production, une usine à LEDENON (Gard) le tiers restant. Elle est le premier transformateur français.</p> <p>Les fabrications sont principalement des sauces et des ketchups, des concentrés, des légumes secs et de la ratatouille. Cette dernière est abandonnée cette année et sera fabriquée vraisemblablement en Espagne. Les produits sont répartis sur 2/3 pour les marques distributeurs (toutes les enseignes françaises) et 1/3 à la marque Le Cabanon, principalement diffusée chez Carrefour, mais en développement sur les autres enseignes.</p>			
Contexte environnemental et socio-économique			

LA SCATV était une coopérative régionale. En 2004, les mauvais résultats financiers s'accumulant, elle a créé la SAS et a effectué un joint-venture avec un groupe tomatier chinois : CHALKIS, qui détenait 55 % des parts. En 2005, CHALKIS a pris 100 % du capital.

Le chiffre d'affaire était de 71 millions d'euros en 2004, il était de 58 millions en 2006. Les résultats de l'entreprise sont négatifs depuis plusieurs années, malgré les mesures de gestion drastiques : arrêt de l'usine de LEDENON avec plan social, puis arrêt de certaines productions sur CAMARET (tomates pelées), très forte diminution des tonnages de tomates traités (180 000 tonnes de tomates en 1999, 13 000 tonnes en 2006), plan social avec réduction de 62 postes en 2005.

Evolutions prévisibles (augmentation/réduction d'activité - investissements prévus/envisagés – augmentation/réduction des effectifs,...)

En 2006, les résultats sont encore négatifs (de l'ordre de – 5 millions d'euros). La SAS a déposé le bilan le 12 mars 2007 auprès du tribunal TGI de Carpentras et est actuellement en procédure de redressement judiciaire et en période d'observation.

L'effectif permanent à ce jour est de 221 personnes, qui travaillent en 1, 2 ou 3 postes.

Les revenus de l'entrée en bourse de Chalkis en Chine en 2008 devraient servir à financer les investissements sur Camaret.

La société compte orienter sa production sur les fabrications de ketchup et de sauces tomates.

Résultats de la visite d'inspection

Description sommaire du déroulement de la visite (sujets évoqués - documents consultés - lieux visités - ...)

- Sujets évoqués

- Prescriptions de l'arrêté préfectoral complémentaire du 13 octobre 2000 (paragraphes 6.5.5 à 6.5.7 : eaux industrielles)
- Consommations d'eaux (paragraphe 6.5.1 de l'AP du 22 octobre 1999)
- Schéma des réseaux (paragraphe 6.5.1 de l'AP du 22 octobre 1999)
- Prescriptions de l'arrêté sécheresse du 25 août 2004
- Articles 5, 6, 11 et 13 de l'arrêté ministériel du 13 décembre 2004 sur les tours aéroréfrigérantes

- Documents consultés

Analyse d'eaux, plans des réseaux, certains documents de mandés dans l'AM du 13 décembre 2004 sur les tours aéroréfrigérantes (sans rentrer dans le détail)

- Lieux visités

- Visite générale du site pour connaître l'établissement
- Station de prétraitement des eaux

Conclusions de l'Inspection (appréciation - suites données administratives (DRIRE, PREFET) et pénales]

15 écarts et 10 remarques ont été formulées.

Cette visite nous a permis de constater les difficultés auxquelles la société SAS Conserveres de Provence était confrontée.

Il n'est pas proposé, compte tenu de la situation économique actuelle, de suites administratives (mise en demeure). Cet établissement devra faire l'objet d'un nouveau contrôle début 2008 pour faire un point précis des écarts relevés.

Une inspection approfondie avec DERS sur les tours aéroréfrigérantes semble nécessaire.

Personnes rencontrées [noms, fonctions, ...]

M. Brousse, secrétaire général et directeur des opérations

M. Paialunga, responsable des services techniques

Suivi des écarts des précédentes visites d'inspection – visite du 18 août 2005

N° 1	Nécessité d'adresser au préfet un dossier article 20 sur les modifications apportées aux installations - dossier déposé mais ne comportant pas tous les éléments d'appréciations.
N°2	Les propositions d'amélioration pour diminuer le niveaux de bruits ont été mises en œuvre mais une nouvelle mesure du niveau de bruit n'a toujours pas été réalisée.